



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

concurrence

Question écrite n° 25733

Texte de la question

Mme Jacqueline Mathieu-Obadia attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur les conditions de mise en place de l'euro et leurs répercussions pour le territoire national, en particulier dans les zones frontalières. En effet, la disparité entre les différents régimes fiscaux existants dans les pays européens peut entraîner de fortes variations de prix, générant ainsi une concurrence déloyale pour les entreprises. C'est pourquoi elle souhaite avoir des éléments d'information sur les garanties et les dispositions qui seront adoptées pour assurer l'égalité et la libre et loyale concurrence sur les marchés, en particulier dans les régions frontalières.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Mathieu-Obadia](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25733

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1999, page 992